



# Fiche signalétique

Date d'émission : 12-nov.-2012

Date de révision : 26-mai-2017

Version 1

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

Nom du produit Buckeye Eco Muscle Cleaner

### Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité BE-6014-CA-FR

Code du produit 6014  
Synonymes Aucun

N° ID/ONU UN1760

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Nettoyant concentré et nettoyant à l'eau, à base d'eau

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Initial Supplier Identifier

#### United States Supplier Address

Buckeye International, Inc.  
2700 Wagner Place  
Maryland Heights, MO 63043 USA  
1-314-291-1900

### 24 heures Numéros de téléphone d'urgence

TRANSPORTATION - INFOTRAC 1-352-323-3500 (International)  
1-800-535-5053 (North America)

MEDICAL- 1-651-632-8956 (International) 1-800-303-0441 (North America)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect Solution orange / rouge

État physique Liquide

Odeur Aucun Sans parfum ajouté

### Classification

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1	Sous-catégorie C
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1	

### Éléments d'étiquetage

Mot indicateur  
Danger

**Mentions de danger**

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

**Conseils de prudence - Prévention**

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

**Conseils de prudence - Réponse**

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir

**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**Autres informations**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### Substance

Non applicable.

#### Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Phenoxyethanol	122-99-6	20	-	-
Benzyl alcohol	100-51-6	20	-	-
Octanoic Acid	124-07-2	10	-	-
Dodecyl benzene sulfonic acid	27176-87-0	4	-	-
Sodium hydroxide	1310-73-2	3	-	-

### 4. PREMIERS SOINS

#### Premiers soins

##### **Contact avec les yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin / médecin.

##### **Contact avec la peau**

Retirer / enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau [ou une douche]. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.

##### **Inhalation**

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

##### **Ingestion**

Donner deux grands verres d'eau. NE PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Obtenir des soins médicaux.

#### Symptômes et effets les plus importants

##### **Symptômes**

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

#### Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

##### **Note aux médecins**

Traiter en fonction des symptômes.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### **Agents extincteurs appropriés**

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Non déterminé.

**Dangers particuliers associés au produit chimique** Les produits de combustion peuvent être toxiques.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre.

**Données sur les risques d'explosion**

**Sensibilité aux chocs** Aucun.  
**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun.

**Équipement de protection particulier pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

### Précautions pour le protection de l'environnement

**Précautions pour le protection de l'environnement** Empêcher la pénétration dans le sol , les fossés , les égouts, les cours d'eau et / ou des eaux souterraines . Voir la section 12, Informations écologiques. Voir la section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage** Ramasser avec une vadrouille, un aspirateur sec / sec, ou un matériau absorbant. Rincer la zone avec de l'eau claire et laisser sécher le sol avant d'autoriser la circulation.

**Prévention des dangers secondaires** Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions d'entreposage** Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Entreposer à la température ambiante. Garder sous clef.

**Matériaux d'emballage  
Matières incompatibles** May damage some plastics.  
L'eau de Javel

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Ceilings	Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - Ceilings	TWA - Ontario	Québec
Phenoxyethanol 122-99-6			TWA: 25 ppm TWA: 141 mg/m <sup>3</sup> Skin	
Sodium hydroxide 1310-73-2	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	CEV: 2 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>

### Contrôles techniques appropriés

**Mesures d'ingénierie** Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Douches oculaires. Douches.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Utiliser des lunettes de sécurité ou des lunettes anti-éclaboussures chimiques.

**Protection de la peau et du corps** Porter des gants en caoutchouc ou d'autres gants imperméables.

**Protection respiratoire** Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

**Considérations générales sur l'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Solution orange / rouge
Couleur	Rouge-orange
Odeur	Aucun Sans parfum ajouté
Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	10.4 ± 0.2 (conc) 10.2 ± 0.2 (1:6 dilution)	
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	100 °C / 212 °F	
Point d'éclair	Aucun	Méthode Tag en vase fermé
Taux d'évaporation	1.0	(Eau = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Liquide - Sans objet	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites d'inflammabilité supérieure	N'est pas applicable	
Limite inférieure d'inflammabilité	N'est pas applicable	
Pression de vapeur	Non déterminé	
Densité de vapeur	Non déterminé	
Densité relative	1.058	(1=Eau)

<b>Solubilité dans l'eau</b>	Infini
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Non déterminé
<b>Coefficient de répartition</b>	Non déterminé
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Not applicable
<b>Température de décomposition</b>	Non déterminé
<b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé
<b>Viscosité dynamique</b>	Non déterminé
<b>Propriétés explosives</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun renseignement disponible.

**Autres informations**

<b>Point de ramollissement</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Teneur en COV (%)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Pas réactif dans des conditions normales.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Conserver séparé des substances incompatibles. Tenir hors de portée des enfants.
<b>Matières incompatibles</b>	L'eau de Javel.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

**Informations sur les voies d'exposition probables****Renseignements sur le produit**

<b>Contact avec les yeux</b>	Cause de graves lésions oculaires.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoca quemaduras graves en la piel .
<b>Inhalation</b>	Éviter de respirer les vapeurs ou la brume.
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif en cas d'ingestion.

**Informations sur les effets toxicologiques**

**Symptômes** S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

**Mesures numériques de la toxicité**

Non déterminé

**Toxicité aiguë**

**Toxicité aiguë inconnue**                      Aucun renseignement disponible

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Phenoxyethanol 122-99-6	= 1260 mg/kg ( Rat )	= 5 mL/kg ( Rabbit )	-
Benzyl alcohol 100-51-6	= 1230 mg/kg ( Rat )	= 2 g/kg ( Rabbit )	= 8.8 mg/L ( Rat ) 4 h
Octanoic Acid 124-07-2	= 10080 mg/kg ( Rat )	> 5 g/kg ( Rabbit )	-
Dodecyl benzene sulfonic acid 27176-87-0	= 1260 mg/kg ( Rat )	631 - 1000 mg/kg ( Rabbit )	-
Sodium hydroxide 1310-73-2	-	= 1350 mg/kg ( Rabbit )	-

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Cancérogénicité**                                      Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

**Écotoxicité**    Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Phenoxyethanol 122-99-6	500: 72 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> mg/L EC50	220 - 460: 96 h <i>Leuciscus idus</i> mg/L LC50 static 366: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 static 337 - 352: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 flow-through	EC50 = 32.4 mg/L 5 min EC50 = 880 mg/L 17 h	500: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50
Benzyl alcohol 100-51-6	35: 3 h <i>Anabaena variabilis</i> mg/L EC50	10: 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L LC50 static 460: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 static	EC50 = 50 mg/L 5 min EC50 = 63.7 mg/L 15 min EC50 = 63.7 mg/L 5 min EC50 = 71.4 mg/L 30 min	23: 48 h water flea mg/L EC50
Octanoic Acid 124-07-2	-	110: 96 h <i>Brachydanio rerio</i> mg/L LC50 semi-static 310: 96 h <i>Oryzias latipes</i> mg/L LC50 semi-static	-	170: 24 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50
Dodecyl benzene sulfonic acid 27176-87-0	29: 96 h <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> mg/L EC50	10.8: 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L LC50 static 3.5 - 10: 96 h <i>Brachydanio rerio</i> mg/L LC50 static	-	5.88: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50
Sodium hydroxide 1310-73-2	-	45.4: 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L LC50 static	-	-

**Persistence/Dégradabilité**                      Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation**                                      Aucun renseignement disponible.

**Mobilité**

Nom chimique	Coefficient de répartition
Phenoxyethanol 122-99-6	1.13
Benzyl alcohol 100-51-6	1.1
Octanoic Acid 124-07-2	2.92

**Autres effets nocifs**                      Aucun renseignement disponible.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés**                      Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

**Emballage contaminé**                      Ne pas réutiliser les contenants vides.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT**

**N° ID/ONU**                                      UN1760  
**Nom officiel d'expédition**              Corrosive liquid, n.o.s. (Octanoic acid, Sodium hydroxide)  
**Classe de danger**                            8  
**Groupe d'emballage**                        III

**TMD**

**N° ID/ONU**                                      UN1760  
**Nom officiel d'expédition**              Corrosive liquid, n.o.s. (Octanoic acid, Sodium hydroxide)  
**Classe de danger**                            8  
**Groupe d'emballage**                        III

**IATA**

**N° ID/ONU**                                      UN1760  
**Nom officiel d'expédition**              Corrosive liquid, n.o.s. (Octanoic acid, Sodium hydroxide)  
**Classe de danger**                            8  
**Groupe d'emballage**                        III

**IMDG**

**N° ID/ONU**                                      UN1760  
**Nom officiel d'expédition**              Corrosive liquid, n.o.s. (Octanoic acid, Sodium hydroxide)  
**Classe de danger**                            8  
**Groupe d'emballage**                        III



## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

### INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

#### Règlements internationaux

**Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)** Non applicable

**Polluants organiques persistants** Non applicable

**Exigences en matière de notification d'exportation** Non applicable

#### Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Phenoxyethanol	X	X	X	Present	X	Present	X	X
Benzyl alcohol	X	X	X	Present	X	Present	X	X
Octanoic Acid	X	X	X	Present	X	Present	X	X
Dodecyl benzene sulfonic acid	X	X	X	Present	X	Present	X	X
Sodium hydroxide	X	X	X	Present	X	Present	X	X

#### **Légende :**

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

<b>16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION</b>
--

<b>NFPA</b>	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Dangers particuliers Non déterminé
<b>HMIS</b>	Risques pour la santé Not determined	Inflammabilité déterminé	Dangers physiques Non déterminé	Protection individuelle Non déterminé

**Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)
STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Plafond	Valeur limite maximale
*	Désignation de la peau
<b>Date d'émission :</b>	12-nov.-2012

**Date de révision :** 26-mai-2017

**Note de révision:** Format canadien.

**Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**